

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 03 AVRIL 2018 à 20 heures 30

L'an deux mil dix-huit, le **MARDI 03 AVRIL**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

PRESENTS : Michel FORTUNÉ — Michel BOUILLON — Cécile CHEVREUIL - Thérèse LETOURNEAU-DORGERE — Gilbert FAUCHARD — Roland PAQUET — Michèle ROBERT — Lilian BEGUE — Stéphanie HERVAGAULT — Aurélie VULLO STIENNE - Mickaël COLIBET - Bernard LINAY - Florence LAMBARÉ

Absents excusés :

François BERROU — Jean-luc DELLIERE (arrivés en cours de réunion à partir de la question 3 : 15 présents – 18 votants)

Pierrette LEHAY ayant donné pouvoir à Michèle ROBERT

Meggie GENDROT ayant donné pouvoir à Michel FORTUNÉ

Julie CHARPENTIER ayant donné pouvoir à François BERROU

Secrétaire : Mickaël COLIBET

Date de convocation : Jeudi 29 MARS 2018

Sans observation, le compte rendu de la séance du lundi 12 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

QUESTION 1
Délib 2018-04 -29

ACQUISITION RESERVE FONCIERE à LA MALTONNIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la négociation convenue avec Square Habitat pour l'acquisition des parties b et c de la parcelle D 1163 d'une superficie proche de 2 ha 07 classée en zone 1AUh au plan local d'urbanisme et appartenant aux consorts POTIN aux prix de :

- 67 470 € frais d'agence inclus et frais d'acte notariés en sus pour une superficie d'un peu plus de 2 ha à confirmer par le cabinet de géomètre chargé du bornage.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime,

EMET un avis favorable à l'acquisition du terrain des Consorts POTIN par l'intermédiaire de l'agence SQUARE HABITAT ZAMBON IMMOBILIER aux conditions fixées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte en y associant l'Office Notarial FOUGERET – PRODHOMME de Saint-Ouen-des-Toits.

QUESTION 2
Délib 2018-04- 30

- VENTE DEUX PARCELLES LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable à la vente des deux parcelles ci-dessous du lotissement de « La Beulotière »:

• **N° 35 de 506 m²** à Monsieur Julien GARNIER et Madame Charlène DELIERE domiciliés 1, rue du Lavoir 53220 LARCHAMP pour un prix de :

HT	TVA 20 %	TTC
22 770.00 €	4 554.00 €	27 324 €

• **N° 36 de 574 m²** à Monsieur Quentin LEVEQUE et Madame Solène GLET domiciliés 40 rue Madame de Sévigné 53410 LA GRAVELLE pour un prix de :

HT	TVA 20 %	TTC
25 830.00 €	5 166.00 €	30 996 €

frais de notaire et taxes en sus.

A défaut de réponse des services préfectoraux sur la possibilité de diminuer le prix de vente du terrain avec un effet rétroactif aux lots déjà vendus, la question est reportée dans le moment.

Arrivée de François BERROU et Jean-Luc DELLIERE

QUESTION 3

- PRESENTATION DES BUDGETS 2018

Une lecture explicative des crédits inscrits aux budgets de la commune et du lotissement de La Beulotière est faite par le Maire avant de procéder aux décisions ci-dessous.

QUESTION 4
Délib 2018-04-31

VOTE DES SUBVENTIONS 2018

Le Conseil Municipal par un vote à mains levées à l'unanimité décide d'accorder les subventions listées ci-dessous :

Associations	Subvventions 2018
Basket	1 943,00
Football	4 967,00
T.T.I.C.	2 745,00
Tennis	70,00
Coopérative Scolaire	7 671,24
Livres	700,94
Classe découverte montagne (31 élève x 175 €)	5 425,00
Fonctionnement courant et sorties scolaires	1 545,30
OGEC subvention exceptionnelle (équip informatique)	900,00
APEL Classe de découverte 33 X 82 €	2 706,00
Société de Pêche	450,00
et Fête de la Pêche	100,00
Le Trianon	1 000,00
Association Ça Coule de Source (centre aéré)	2 500,00
Familles rurales BOURGON (Halte garderie)	1 128,29
A.C.A.F.P.A Aide à domicile	3 500,00
AFN	100,00
Les Lurons Bourgneuviens /Aide location salle	180,00
ARLM	200,00
Fourrière Départementale	544,50
Aménagement foncier 2 à titre de provision	5 000,00
PASS SPORT ECOLES 1 €/élève	101,00
Palets	1 790,00
Cousette et Cie	400,00
DIVERS	2 003,97
TOTAL	40 000,00

QUESTION 5
Délib 2018-04- 32

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE 2018

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des budgets 2018, par un vote à mains levées, à l'unanimité

DECIDE le maintien des taux de 2017 sur les 4 taxes directes locales et donnant en 2018 le produit attendu ci-dessous :

TAXES	2018		
	Bases Prévisionnelles	Taux constant	Produit attendu
Taxe d'Habitation	1 127 000	24,73	278 707
Taxe Foncière Bâtie	903 900	23,83	215 399
Taxe Foncière non Bâtie	197 700	34,78	68 760
Contribution Foncière des Entreprises	257 000	22,63	58 159
			621 025

Avec les allocations compensatrices et autres produits, la recette totale s'élève à 784 441 €

QUESTION 6 Délib 2018-04-33	AFFECTATION RESULTAT 2017 BUDGET COMMUNE
--------------------------------	--

Affectation résultat compte administratif 2017 au budget 2018

Le Conseil Municipal unanime décide d'affecter les résultats du Compte Administratif 2017 comme suivant :

Section de fonctionnement excédentaire de 940 371.76 €
 Section d'investissement déficitaire de 241 180.33 €

Affectation du résultat de Fonctionnement de 940 371.765 €
 - Couverture du déficit d'investissement 241 180.33 €
 - Couverture différence restes à réaliser (déficit) 22 400.00 €
 - Affectation complémentaire pour nouvelles opérations 0

soit un TOTAL à porter au 1068 de la section d'investissement... 263 580.33 €

Le solde, soit **676 791.43** € est non affecté dans l'immédiat. Il est donc reporté à la section de fonctionnement à l'article 002

QUESTION 7 Délib 2018-04-34 Délib 2018-04-35 Délib 2018-04-36	VOTE DES BUDGETS 2018
--	-----------------------

Après exposé de Monsieur le Maire sur les orientations générales du budget et présentation des chiffres portées aux deux sections, le Conseil Municipal à l'unanimité

ADOPTÉ les Budget Primitif de l'exercice 2018 ci-dessous dont les deux sections s'équilibrent comme suivant :

BUDGET COMMUNE

Sections	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	2 115 850.00	2 115 850.00
Investissement	1 819 388.27	1 819 388.27
TOTAL	3 935 238.27	3 935 238.27

BUDGET LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE

Sections	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	470 229.26	470 229.26
Investissement	568 656.04	568 656.04
TOTAL	1 038 885.30	1 038 885.30

Le versement d'une avance remboursable de 50 000 € du budget principal vers le budget de la Beulotière est acté en l'attente de la commercialisation des lots et afin de tendre vers un équilibre de ce budget annexe.

QUESTION 8 Délib 2018-04-37	DECISION DELEGATION POUR AIDES À SOLICITER AUPRES DE LA Caisse d'Allocations Familiales
--------------------------------	---

Monsieur le Maire informe l'assemblée des possibilités de déposer des demandes d'aides à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (subvention – emprunt taux 0).

Les dossiers peuvent être déposés en fonction du montant du projet à échéance fixe et pour d'autres tout au long de l'année.

Aussi, afin d'avoir plus de souplesse dans la constitution et l'envoi des demandes, le Conseil Municipal unanime :

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire, jusqu'à la fin du mandat électoral, pour constituer et solliciter les demandes d'aides à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises aux séances du Conseil Municipal.

QUESTION 9 Délib 2018-07-38	APPEL A PROJETS « Ecoles numériques innovantes et ruralité »
--------------------------------	--

Thérèse LETOURNEAU DORGERE, responsable de la commission Enfance Jeunesse informe l'assemblée, des nécessités d'équiper en matériel informatique et vidéo projecteur interactif l'école publique afin de familiariser tous les enfants à l'utilisation de ces technologies avec de nouveaux outils qui permettent aujourd'hui des approches pédagogiques innovantes et pertinentes.

La commune peut être accompagnée dans ce projet par un soutien financier du Ministère de l'Education Nationale au titre de l'Appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité » à hauteur de 50 % du coût du projet global plafonné à 7 000 € par école et à minima à 4 000 €.

Les besoins de l'école sont estimés à

Valise numérique (8 ordinateurs élèves et 1 ordinateur enseignant)	3 205.00 € HT
Ordinateur et vidéo projecteur	1 934.00 € HT
Soit HT.....	5 139.00 € HT
(soit TTC.....	6 166.80 € TTC)

Au vu de l'exposé, le CONSEIL MUNICIPAL unanime

VALIDE le projet d'équipement numérique auprès de l'Ecole Publique

SOLLICITE l'aide financière au titre de l'Appel à projet « Ecoles numériques innovantes et ruralité 2018 »

ARRETE le financement comme suivant :

-Subvention du Ministère de l'Education Nationale au taux de 50% sur 5 139 €	2 569.50 €
-Autofinancement	3 597.30 €

Le projet sera confirmé en fonction de l'attribution de l'aide

QUESTION 10	CHOIX CABINET POUR TESTS D'ETANCHEITE A L'AIR POUR LE POLE ENFANCE
-------------	--

Après analyse des trois offres reçues pour les tests d'étanchéité en cours et à la fin des travaux du Pole Enfance, le Conseil Municipal décide de retenir COODEMARAGE de Changé pour une prestation de 1 128 € TTC. Un complément pourra être facturé si la réalisation des tests doit s'opérer en 2 zones et si des tests complémentaires sont nécessaires à défaut d'objectifs non atteints.

QUESTIONS DIVERSES

Installation panneaux « NON AUX MINES »

Il est rappelé la position de la commune concernant la signature de bons de refus d'exploitation minière du permis de recherche de mines dit « PERMIS D'OLIVET » sur l'ensemble des parcelles dont la commune est propriétaire ainsi que sur les chemins et voies communales (délibération sous délai de recours jusqu'au 16 avril 2018)

Des panneaux à installer sur les terrains en interdiction sont remis par l'association Pays de Loiron Environnement. Après échange sur le dossier, le Conseil Municipal par 18 oui confirme la répartition de ces panneaux sur les différentes parcelles recensées de la commune

Information réunions

Jeudi 12 avril à 20 heures : PLUi (zonage)

Lundi 9 avril à 20 h à la mairie de Bourgon : Comité micro crèche « La Ritournelle »

Mardi 24 avril à 20 h à Loiron Ruillé : bilan mi mandat du Conseil Départemental

Séance levée à 23 h

Prochaine réunion non fixée (information par mail auprès des conseillers)